

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt six mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 18 mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Danièle CONJARD, Yamina KHELID.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Danièle CONJARD à Hélène OLLER COLOMBO, Yamina KHELID à Chantal MERMET.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire excuse Madame Danièle CONJARD et lui exprime au nom du Conseil Municipal ses plus sincères condoléances suite au décès de sa maman.

Monsieur le Maire remercie ensuite les adjoints et les agents des services techniques pour leur travail de fleurissement de la commune.

Il demande enfin à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant une décision modificative budgétaire. Accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015

Le procès-verbal de séance du 20 avril 2015 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 20 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : matériel pigeonier, TAP atelier créatif, travaux chaudière Poste, chauffe-eau local boules, aimants mur école, entretien véhicule, entretien tracteur, fournitures scolaires, entretien saignées chemins.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Demande de subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sortie scolaire prévue le 23 juin prochain par l'école primaire de la commune. Il s'agit d'une sortie au centre agro écologique Les Amanins à La Roche sur Grane. Le coût de la journée est de 1165 euros (595 euros de transport et 570 euros d'animations et repas). La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 582.50 euros arrondi à 583 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Demandes de fonds de concours à la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier « îlots de propreté » semi-enterrés en cours de déploiement sur tout le territoire du SIRCTOM.

Les nouveaux marchés conclus par le SIRCTOM offrent un produit de bien meilleure qualité que le premier. Les îlots actuellement testés vers l'ancienne gendarmerie seront donc remplacés. Quatre sites ont été choisis pour la commune : ancienne gendarmerie, rue des Terreaux, RD1/Mouretton et devant les locaux du centre technique à la zone artisanale, afin de correspondre aux axes de passage naturel des habitants.

Il est à noter que les îlots semi-enterrés sont pris en charge en totalité par le SIRCTOM. L'enfouissement de la collecte sélective ou le choix d'un modèle pleinement enterré restent en revanche aux frais des communes.

Le montant total des travaux prévus en surcoût s'élève à 34 581.85 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, à hauteur de 31,9 % du montant des travaux prévus en surcoût.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection d'un mur de soutènement des jardins de l'ancienne perception situé entre le lavoir et la salle des fêtes. La commission travaux a défini comme prioritaires les travaux concernant la réfection de ce mur, ce dernier se dégradant de façon importante du fait d'une saturation d'eau et de sels minéraux, avec une remontée capillaire importante.

Le montant total des travaux s'élève à 39 129.30 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, à hauteur de 31,9 % du montant des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Tarification des services périscolaires de cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2015

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir une tarification pour les services périscolaires proposés aux familles des enfants scolarisés à l'école communale et rappelle la volonté communale d'appliquer, depuis 2008, une tarification progressive, plus juste et solidaire, fondée sur le quotient familial, laquelle tient compte des ressources et de la composition familiale des usagers de ces services.

Monsieur le Maire explique, également, que la prestation de fourniture et service de repas va subir une augmentation pour l'année 2015-2016, en raison de la hausse du coût des denrées alimentaires.

Malgré tout, considérant l'inflation quasi nulle et l'avis favorable unanime de la commission scolaire, le Conseil Municipal propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire à venir.

Restauration midi	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	2,01 €	0,54 €	
	2	250,1 - 500	2,56 €		
	3	500,1 - 750	3,10 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	3,64 €	Tarif précédent	4,18 €
	5	> 1000	4,18 €	Inflation	0%

Garderie matin	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,56 €	0,15 €	
	2	250,1 - 500	0,71 €		
	3	500,1 - 750	0,86 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,00 €	Tarif précédent	1,15 €
	5	> 1000	1,15 €	Inflation	0%

Activité/Garderie soir	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,83 €	0,22 €	
	2	250,1 - 500	1,05 €		
	3	500,1 - 750	1,26 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,48 €	Tarif précédent	1,70 €
	5	> 1000	1,70 €	Inflation	0%

Il est rappelé qu'après 16h, les familles ne paient rien de plus que le tarif de garderie périscolaire. Le coût des activités périscolaires et des intervenants extérieurs étant entièrement pris en charge par la commune et la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de prendre une décision par délégation du conseil en ce sens.

6. Proposition de renouvellement d'un emploi à temps non complet pour l'agence postale communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emploi créé pour les fonctions de guichetier à l'agence postale communale (avec des tâches complémentaires d'agent administratif polyvalent) arrive à échéance le 31 août prochain et il est proposé de le reconduire.

Les communes de moins de 1000 habitants peuvent en effet pourvoir des emplois permanents par des agents non titulaires de la fonction publique dans la limite d'un mi-temps annualisé.

Il propose également que cet emploi soit renouvelé pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018 sur une base inchangée de 17 heures 30 hebdomadaires.

Monsieur le Maire sera chargé d'établir un nouveau contrat à durée déterminée sur la base de l'article 3-3 4^o de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions – 1 non participation au vote)

7. Proposition de création du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe (suite réussite à concours)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les grades de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe en raison de la réussite du concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe titulaire ouvert par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie session 2014 par un agent communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe permanent à temps complet à

raison de 35 heures hebdomadaires et la suppression du grade d'adjoint technique de 2^e classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Renouvellement de la convention d'assistance retraite CNRACL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition du centre de gestion de la Drôme concernant le renouvellement d'une assistance retraite.

Suite à la publication de la loi n° 209 du 19 février 2007 et au regard du nouveau contexte légal et réglementaire relatif à la retraite, des changements profonds liés à la dématérialisation des échanges et de l'impact du droit à l'information, une nouvelle convention entre la caisse des dépôts et consignations et le centre de gestion de la Drôme est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2007. A ce titre, le centre de gestion est chargé d'une mission d'information et de formation multi fonds au profit des collectivités et de leurs agents et d'une mission d'intervention sur les dossiers par convention avec les collectivités. La mission d'intervention concerne uniquement les dossiers et processus de la CNRACL suivants : la validation, la régularisation, le transfert des droits, la demande d'avis préalable, la simulation de calcul à pension et la liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion, la reprise d'antériorité des carrières et la pré liquidation. Le centre de gestion a souhaité donner la possibilité aux collectivités de s'affilier à ce service d'assistance retraite afin de garantir la fiabilité des dossiers transmis à la CNRACL. La convention sera conclue pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Approbation du compte administratif 2014, affectation des résultats et vote du budget primitif 2015 : proposition de délibérations abrogeant et remplaçant les délibérations votées le 9 mars 2015 suite à deux opérations omises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux opérations budgétaires d'un montant total de 154.11 euros ont été omises lors de l'approbation du compte administratif 2014, de l'affectation des résultats 2014 et du vote du budget primitif 2015. Il convient d'abroger les délibérations prises lors de la séance du conseil municipal du 9 mars dernier et de les remplacer en tenant compte de cette différence.

La compte administratif s'élève donc à un total de 462 528.88 € en dépenses de fonctionnement et de 536 543.11 € en recettes de fonctionnement, avec un excédent reporté de 106 289.17 € et, en investissement, à un total de dépenses de 630 285.88 € et de 380 163.41 € en recettes avec un excédent reporté de 39 640.16 €.

Le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2014 est excédentaire de 180 303.40 €. Il est proposé d'affecter ce résultat au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 175 807.81 € et le restant d'un montant de 4 495.59 € en excédent de fonctionnement reporté au budget 2015, compte 002.

Le budget principal s'équilibre ainsi à 553 273.59 € en section de fonctionnement et à 430 506.61 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

10. Décision modificative n° 1 service Assainissement

Monsieur le Maire expose la nécessité d'ajuster le budget primitif 2015 pour le service assainissement.

Les crédits suivants doivent être transférés:

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Transferts de crédits :

Dépenses Fonctionnement : Article 611 : + 2 300 €

Dépenses Fonctionnement : Article 022 : - 2 000 €

Dépenses Fonctionnement : Article 6061 : - 300 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2015. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

11. Projet éolien sur la commune de Moras-en-Valloire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les initiatives privées découvertes sur le territoire communal pour l'implantation d'éoliennes parfois proches du village sans concertation avec la commune. Les schémas régionaux et départementaux classant la commune de Moras-en-Valloire en zone « favorable » et « préférentielle » pour la réalisation de tels projets, la commune risque de subir cette situation.

La transition énergétique passe nécessairement par le développement des énergies renouvelables pour se substituer progressivement à l'énergie fossile ou nucléaire, mais la recherche d'une bonne intégration paysagère, reculée des zones habitées, paraît indispensable.

Par le passé, le Conseil Municipal a rejeté plusieurs projets non respectueux de cette exigence.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal ne souhaite avaliser qu'un projet qui associerait étroitement les collectivités territoriales à la réalisation d'un équipement collectif d'intérêt public et recherchant une bonne intégration.

Monsieur le Maire énonce alors la proposition de la SEM publique « Energie Rhône Vallée » (ayant pour membres fondateurs le syndicat de collectivités « Energie SDED » et le Département de la Drôme) associée à Maïa Eolis, producteur indépendant d'électricité d'origine renouvelable. « Energie Rhône Vallée » a en effet la volonté de réaliser un projet départemental exemplaire, modeste et fruit d'un partenariat public-privé, consistant à l'implantation de 6 éoliennes maximum dans la forêt de Mantaille. Situé tout au sud de la commune, il serait alors éloigné des zones habitées. Ce projet collectif d'intérêt public aurait par ailleurs des retombées économiques pour les collectivités territoriales issues des loyers et de la fiscalité.

Une maîtrise foncière communale est nécessaire pour sa bonne réalisation, outre les études et autorisations préalables nécessaires. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour s'engager dans cette démarche aux côtés du Département et d'Energie SDED, et ainsi contrer d'autres initiatives moins acceptables. Des études de faisabilité sont en cours et jusqu'au milieu de l'année 2016 pour savoir quelle suite donner définitivement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

12. Rendu compte des commissions communales et questions diverses

- Motion de soutien du Conseil Municipal dans le cadre d'un contentieux en cours :

Plusieurs élus prennent la parole pour regretter les contentieux répétés à l'encontre de la commune et de son maire par un couple du village.

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, le Conseil Municipal souhaite apporter publiquement son soutien et exprimer sa solidarité envers Monsieur Aurélien FERLAY, Maire de la commune, dans le cadre du contentieux qui l'oppose au couple JORDA/BEN ROMDHANE.

Le Conseil Municipal n'est pas sans connaître l'attitude hostile de ce couple à l'égard de la commune et de son maire en particulier depuis plusieurs années.

Les élus savent par ailleurs que ses accusations de dénonciation calomnieuse sont infondées et étayées par des attestations de complaisance, avec pour motivation la volonté de nuire et d'obtenir quelques subsides.

Le Conseil Municipal ne doute pas de la probité de Monsieur Aurélien FERLAY et atteste des grandes qualités humaines dont il témoigne chaque jour dans l'exercice de ses fonctions.

(Motion adoptée à l'unanimité des membres présents et signée en séance).

Monsieur le Maire ne prend évidemment pas part au vote mais remercie l'assemblée de cette initiative et de sa confiance.

- Résiliation d'un bail précaire d'un appartement en location au-dessus de l'école pour le 31 juillet 2015.
- Proposition d'une coordination de travaux pour la rénovation d'une impasse pour partie communale et pour partie privée : Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, le Conseil Municipal ne souhaite pas décaler les investissements prévus sur 2015. A réétudier sur un autre exercice budgétaire. Proposition de travaux rejetée par 8 voix contre et 5 pour.
- Réfection du mur de soutènement de l'ancienne perception : travaux possible en août.
- Festival « l'Art et la Matière » : Vernissage dimanche 7 juin à 11 heures.
- Mariages durant l'été 2015 : Monsieur le Maire fait appel aux élus disponibles.
- Commission Communication : prochain bulletin à paraître début septembre. Réunion le 16 juin à 19 heures 30.
- Commission Travaux et Voirie : route de la Gendarmerie refaite
- Forum intercommunal des associations : samedi 5 septembre à Saint-Sorlin-en-Valloire
- Conseil Municipal Junior : projet d'un voyage à Paris lors des congés de Pâques 2016, adopté à l'unanimité des membres présents sur le principe d'un voyage citoyen et républicain.

Quelques dates :

- Réunion commission scolaire le 27 mai.
- Réunion Préfecture pour accessibilité ERP le 28 mai.
- Vernissage Salon des Jeunes Lachal le 29 mai.
- Assemblée générale des Maires Ruraux de la Drôme à Saint Julien en Vercors le 30 mai.
- Conseil d'école le 1^{er} juin.
- Conférences des maires communauté de communes le 3 juin.
- Rencontre quartier Moureton le 5 juin.
- Vernissage Art et Matière le 7 juin.
- Rencontre quartier 3 lotissements le 12 juin.
- Challenge bouliste le 13 juin.
- Concert chorale Fa Perché le 14 juin.
- Vernissage Salon d'été Lachal le 19 juin.
- Conseil Municipal Junior le 20 juin.
- Fête des Classes le 21 juin.
- Vernissage Salon de Peinture le 26 juin.
- Kermesse école le 27 juin.
- Concours Gentlemen Boulistes à Anneyron le 3 juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 9 Juillet 2015 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.